

## FICHE PRÉ-INSCRIPTION

Doc n°060 MAJ 18/10/2025

#### PERSONNE MINEURE ANNÉE 2025-2026

1. INFORMATIONS CONCERNANT	LE STAGIAIRE							
NOM :	PRÉNOM :							
DATE DE NAISSANCE :		SEXE :   Féminin   Masculin						
CLASSE ET ÉTABLISSEMENT FRÉQUEN	CLASSE ET ÉTABLISSEMENT FRÉQUENTÉS :							
N° DE TÉLÉPHONE :								
E-MAIL*:								
ÉVENTUEL(S) PROBLÈME(S) DE SANTÉ	À SIGNALER :							
2. INFORMATIONS CONCERNANT	LE / LES REPRÉSENTANTS LÉGAUX							
NOM / PRÉNOM DU RESPONSABLE LÉG	AL 1 :							
N° DE TÉLÉPHONE :								
NOM / PRÉNOM DU RESPONSABLE LÉG	AL 2 :							
N° DE TÉLÉPHONE :								
ADRESSE:								
CODE POSTAL :	VILLE :							
E-MAIL*:								
* Ces adresses pourront être utilisées pour les informa								
<ol> <li>PERSONNES AUTORISÉES À RI REPRESENTANTS LEGAUX)</li> </ol>	EPRENDRE L'ENFANT ET À PRÉVENIR E	N CAS D'URGENCE (EN PLUS DES						
NOM/PRÉNOM	LIEN DE PARENTÉ	N° DE TÉLÉPHONE						
Autorisation donnée à l'enfant pour repartir seul après les séances de L'Ecole des Langues.								
Signature du/des représentants légaux :								

#### 4. CHOIX DES HORAIRES POUR LES ENFANTS JUSQU'À 15 ANS

Jusqu'à 15 ans, les groupes sont formés selon l'âge des enfants, à la date d'inscription. Le nombre de places est limité à 8 enfants par groupe.

#### a. ANGLAIS

	ANGLAIS						
	4/5 ans	6/7 ans	8/9 ans	10/11 ans	12/13 ans	14/15 ans	
Lundi		□ 17h15 à 18h00*					
Mardi	□ 17h15 à 18h00*	□ 18h00 à 18h45*					
Mercredi	□ 10h00 à 10h45 □ 16h00 à 16h45	□ 11h00 à 11h45 □ 15h00 à 15h45	□ 09h00 à 10h00* □ 10h00 à 11h00*	☐ 9h00 à 10h00* ☐ 11h00 à 12h00* ☐ 16h00 à 17h00	□ 14h00 à 15h00		
Jeudi			□ 17h00 à 18h00*		□ 18h00 à 19h00		
Vendredi						□ 17h45 à 18h45	
Samedi	□ 09h00 à 09h45 □ 11h00 à 11h45*	□ 9h15 à 10h00 □ 10h00 à 10h45*	□ 9h00 à 10h00 □ 11h00 à 12h00	☐ 10h00 à 11h00 ☐ 11h00 à 12h00	□ 10h00 à 11h00*	□ 12h00 à 13h00	

#### b. NÉERLANDAIS, MANDARIN, LANGUE DES SIGNES FRANCAISE et ESPAGNOL

	NÉERLANDAIS	MANDARIN			LANGUE DE	ES SIGNES FR	RANCAISE
	Enfant 1ère année	Enfant 1 <sup>ère</sup> année	11-15 ans 4 <sup>ème</sup> année	11-15 ans 5 <sup>ème</sup> année	Bébé Signe (Jusque 5 ans)	6-10 ans	11-15 ans
Samed	□ Sur demande	□ 15h00 à 16h00	□ 10h00 à 11h00	□ 13h00 à 14h00	□ 13h00 à 14h00	□ Sur demande	□ 11h00 à 12h00

	ESPAGNOL				
	Enfant (6 à 10 ans)	6/10 ans	11/15 ans		
Mercredi	1 <sup>ère</sup> année □ 14h00 à 15h00	3 <sup>ème</sup> année □ 16h00 à 17h00	2 <sup>ème</sup> année □ 15h00 à 16h00		

\* Groupe complet / Sur demande
Aucun créneau ne vous convient ?
N'hésitez pas à nous donner vos disponibilités

#### 5. CHOIX DES FORMULES POUR LES JEUNES DE 16 ET 17 ANS

À partir de 16 ans, les groupes sont formés en fonction du niveau. Afin d'intégrer le groupe de niveau qui vous correspond, nous vous demandons de passer un test de positionnement. Vous pouvez le faire de chez vous, sur le site :

- de l'Ecole des Langues : https://ecoledeslangues-grandcalais.com/index.php/test/ pour l'anglais
- et Langues Vivantes : https://languesvivantes.com/fr/tests/ pour le néerlandais et l'espagnol

Si vous le souhaitez, vous pouvez également passer ce test directement dans les locaux de L'Ecole des Langues.

Les groupes de niveaux	Niveau d'entrée	Objectifs	Résultat(s)
Débutant	A0 / A1-	A1	
Élémentaire	A1	A2 / B1	
Intermédiaire	A2 / B1	B2	
Avancé	B2 / C1	C2	

Merci d'indiquer ci-contre, le(s) résultat(s) de votre (vos) test(s) ainsi vous connaîtrez votre niveau d'entrée pour intégrer le groupe de niveau qui vous convient

#### a. ANGLAIS

	ANGLAIS				
	Débutant	Élémentaire	Intermédiaire	Avancé	
Mardi				□ 18h30 à 19h30	
Mercredi					
Jeudi	□ 12h30 à 13h30		□ 12h30 à 13h30		
Vendredi		□ 12h30 à 13h30	□ 12h30 à 13h30*		
Samedi	□ 09h00 à 10h00	□ 10h00 à 11h00	□ 11h00 à 12h00	□ 12h00 à 13h00	

#### b. <u>NÉERLANDAIS, MANDARIN, LANGUE DES SIGNES FRANÇAISE et ESPAGNOL</u>

	NÉERLANDAIS					
	Débutant	Élémentaire	Intermédiaire	Avancé		
Samedi	□ 11h00 à 12h00	□ 9h00 à 10h00	□ 10h00 à 11h00	☐ Sur demande		

	MANDARIN			LANGUE DES SIGNES FRANÇAIS		ANÇAISE
	Débutant	Élémentaire		Débutant	Élémentaire	Intermédiaire
Samedi	□ 11h00 à 12h00	□ 14h00 à 15h00	Samedi	□ 14h00 à 15h00	□ 9h00 à 10h00	□ 10h00 à 11h00

		ESPAGNOL				
		Débutant	Élémentaire	Intermédiaire	Avancé	
Mardi		□ 12h15 à 13h15			☐ Sur demande	
Mercred	di		□ 12h30 à 13h30	□ 17h00 à 18h00	□ Sur demande	

\* Groupe complet / Sur demande Aucun créneau ne vous convient ? N'hésitez pas à nous donner vos disponibilités

#### 6. TARIFS ET COMMANDE

	AGGLOMÉRATION*			HORS AGGLOMÉRATION*		
	Forfait à la séance	Forfait au trimestre		Forfait à la séance	Forfait au trimestre	Forfait à l'année
Séance (45min ou 1h)	6,00€	60,00€	170,00€	11,00€	90,00€	250,00€

Merci d'indiquer le fo	orfait** choisi :	
	1er trimestre : du 15 septembre au 20 décembre 2025	
	2 <sup>ème</sup> trimestre : du 5 janvier 2026 au 11 avril 2026	
	3 <sup>ème</sup> trimestre : du 27 avril au 4 juillet 2026	
	À l'année (soit les trois trimestres ci-dessus)	
	À la séance	
	TOTAL A PAYER :	€

Pour toute souscription à un second forfait à l'année pour un même stagiaire, une réduction de 20% sera appliquée.

Les inscriptions au forfait trimestriel ou annuel peuvent être annulées durant les 3 premières séances. Dans ce cas (et seulement dans ce cas), le forfait trimestriel ou annuel sera remboursé intégralement et les séances suivies devront être réglées au tarif « à la séance ». Une fois les 3 séances passées, aucun remboursement ne pourra être exigé. Les jours chômés ne sont pas rattrapés. Les inscriptions au trimestre et/ou à l'année sont forfaitaires : l'association n'est pas engagée sur un nombre précis de séances à réaliser. Bien entendu, si l'association devait annuler plusieurs séances consécutives (minimum 2), du fait notamment de l'absence prolongée d'un formateur, et que ces séances ne peuvent pas être reportées, les séances concernées feront l'objet d'un avoir. Le client reconnait avoir pris connaissance de ces conditions d'inscription.

Un tarif C.E (-10%) peut être applicable sur les tarifs à l'année à condition qu'une convention de partenariat ait été signée entre l'entreprise et L'Ecole des Langues Grand Calais.

<sup>\*</sup>Ville de l'Agglomération Grand Calais Terres & Mers = Calais, Coulogne, Marck, Hemmes de Marck, Coquelles, Sangatte, Les Attaques, Escalles, Fréthun, Nielles les Calais, Hames-Boucres, Peuplingues, Bonningues les Calais, Pihen les Guînes, Saint-Tricat.

<sup>\*\*</sup>Les forfaits s'entendent hors vacances scolaires et jours fériés. Un programme différent est proposé durant les vacances scolaires.

7. MO	DALITÉS DE RÈG	LEMENT					
☐ Espèces							
☐ Chèque à l	ordre de : Ecole de	es Langues					
☐ Carte banc	☐ Carte bancaire (via un lien de paiement en ligne)						
de la formation requis pour of séance faute, Les demande Les inscription seulement da réglées au taine sont pas mombre préci 2), du fait not	on par l'équipe pouvrir une session notamment, de par d'annulation du pars au forfait trirans ce cas), le forif « à la séance ». Tattrapés. Les insertamment de l'absertament de	édagogique (vérification n) et après encaissement articipants suffisants. Da a client doivent impérativ mestriel ou annuel peuv rfait trimestriel ou annu . Une fois les 3 séances p criptions au trimestre et/ ealiser. Bien entendu, si l ence prolongée d'un forn	notamm t du règle ins ce cac ement pa rent être el sera r passées, a l'ou à l'an 'associat nateur, el	ement. L'Ecole of dre, les clients so arvenir dans un c annulées durar emboursé intég aucun rembours inée sont forfait tion devait annu t que ces séance	e sera validée qu'après la vérification du choix des besoins et du nombre minimum d'inscrit des Langues se réserve le droit d'annuler une eront bien entendu intégralement remboursés. délai de 7 jours avant le début de la session. In les 3 premières séances. Dans ce cas (et ralement et les séances suivies devront être sement ne pourra être exigé. Les jours chômés aires : l'association n'est pas engagée sur un ler plusieurs séances consécutives (minimum es ne peuvent pas être reportées, les séances et de ces conditions d'inscription.		
8. AU	TORISATION PAR	ENTALE : SORTIE ET DF	ROIT À L'	IMAGE			
		rise mon enfant à participe r, comme à l'extérieur de l'é			nt dans le cadre des cours (activités récréatives,		
		□ Oui		I	□ Non		
communication	n développés par		ies (plaqı	uette, flyer, site i	sessions. Les images serviront aux supports de nternet, presse écrite, page Facebook). Cette durée maximale de 5 ans.		
		□ Oui		I	□ Non		
<u>Newsletter</u> : j'	accepte de recevo	ir la newsletter de L'Ecole	des Lang	ues concernant le	es activités et événements proposés.		
		□ Oui		1	□ Non		
Je déclare exa structure qui n	•	nents portés sur cette fiche	et recon	nais avoir pris cor	nnaissance du Règlement Intérieur de la		
Fait à	,	Le	,	Signature du re	présentant légal :		
Merci de nous retourner cette fiche dûment complétée accompagnée d'un justificatif de domicile de moins de 3 mois (pour les habitants de l'agglomération GCTM), et du règlement de la formule.							
En complétant ce formulaire, j'accepte que les informations soient utilisées pour permettre l'exécution et le suivi des sessions, le service client et l'amélioration des services et enquêtes de l'Ecole des Langues Grand Calais. A cette fin les informations recueillies sur ce formulaire sont enregistrées dans un fichier informatisé. En aucun cas ces données ne seront cédées ou vendues à des tiers. Toutes les informations de ce document demeurent strictement confidentielles. Elles sont conservées pendant la durée des relations contractuelles avec l'Ecole des Langues, augmentée de 5 ans correspondant aux prescriptions légales.  Vous pouvez, en vertu du Règlement européen sur la protection des données personnelles avoir accès aux données vous concernant ; vous pouvez demander leur rectification et leur suppression. Ces démarches doivent être formulées par écrit à l'adresse suivante : L'Ecole des Langues Grand Calais, 3 rue Neuve, 62100 CALAIS.							
COMMENT CO	ONNAISSEZ-VOUS	S L'ECOLE DES LANGUE	S?				
□ Internet	☐ Presse	☐ Bouche à oreille	□ Rés	seaux sociaux	□ Autre		



#### REGLEMENT INTERIEUR **SESSIONS PRIVEES**

Doc n° 010 MAJ 17/06/2024

Article 1 : Le présent règlement s'applique à toutes les sessions organisées par l'Ecole des Langues Grand Calais à destination des enfants ou adultes, dans un cadre personnel.

#### HYGIENE ET SECURITE

Article 2 : La prévention des risques d'accidents et de maladies est impérative et exige de chacun le respect total de toutes les prescriptions applicables en matière d'hygiène et de sécurité. À cet effet, les consignes générales et particulières de sécurité en vigueur dans l'organisme, lorsqu'elles existent, doivent être strictement respectées sous peine de sanctions disciplinaires. Les parents s'engagent à garder l'enfant au domicile lorsque celui-ci est malade.

Les stagiaires s'engagent à prévenir l'Ecole des langues, le plus rapidement possible, de toute absence.

Article 3 : Les consignes d'incendie et notamment des plans de localisation des extincteurs et des issues de secours sont affichés dans les locaux de l'Ecole des langues (aux entrées de chaque salle). Le stagiaire doit en prendre connaissance. En cas d'alerte, le stagiaire doit cesser toute activité de formation et suivre dans le calme les instructions du représentant habilité de l'association ou des services de secours. Tout stagiaire témoin d'un début d'incendie doit immédiatement appeler les secours en composant le 18 à partir d'un téléphone fixe ou le 112 à partir d'un téléphone portable et alerter un représentant de l'association.

#### DISCIPLINE GENERALE

Article 4: Il est formellement interdit aux stagiaires :

- d'entrer dans l'établissement en état d'ivresse.
- d'introduire ou de consommer des boissons alcoolisées ou des substances illicites dans les locaux de l'Ecole des Langues,
- d'introduire des boissons et/ou de la nourriture dans les salles dédiées à la formation,
- de quitter le stage sans motif,
- d'emporter un objet sans autorisation écrite,
- de perturber le stage d'une façon directe ou indirecte par un comportement, des paroles ... non autorisés
- de fumer dans l'établissement (y compris la cigarette électronique)

Les parents ne sont pas autorisés à assister aux séances. Il est impératif de venir déposer les enfants à l'accueil de l'Ecole des Langues (pour notamment signer les feuilles d'émargement) et de venir les rechercher au même endroit (pas devant la salle).

Ainsi, l'équipe de l'Ecole des Langues peut vérifier que les enfants repartent avec les personnes autorisées.

En cas d'autorisation de repartir seul, une carte est remise à l'enfant qui devra la présenter systématiquement à la fin de chaque séance à l'accueil de l'Ecole des Langues. Les parents sont priés de venir rechercher leur enfant à la fin de chaque séance. À défaut, si aucune personne autorisée sur la fiche d'inscription n'est venue rechercher l'enfant et si l'Ecole des Langues doit fermer ses portes (rappel des horaires de fermeture : 12h30 et 18h30), l'enfant sera confié à la police municipale.

Article 5: Il est demandé à tout stagiaire d'avoir un comportement garantissant le respect des règles élémentaires de savoir vivre, de savoir être en collectivité et le bon déroulement des formations.

#### **SANCTIONS**

Article 6 : Tout agissement considéré comme fautif par l'organisme pourra, en fonction de sa nature et de sa gravité, faire l'objet de l'une ou l'autre des sanctions ci-après par ordre d'importance : avertissement oral - avertissement écrit exclusion définitive.

Dans ce cadre, aucun remboursement ne pourra être exigé par le client.

#### **GARANTIES DISCIPLINAIRES**

Article 7 : Aucune sanction ne peut être infligée au stagiaire sans que celui-ci ne soit informé dans le même temps et par écrit des griefs retenus contre lui.

Lorsque l'organisme envisage de prendre une sanction, un rendez-vous sera pris avec le stagiaire ou son représentant légal.

#### **PUBLICITE DU REGLEMENT**

Article 8 : Deux exemplaires du présent règlement sont remis à chaque stagiaire, dont un exemplaire est à remettre à l'organisme dûment complété et signé.

Nom et Prénom du stagiaire : Date:

Signature du stagiaire ou de son représentant légal :









#### 9. RÉCAPITULATIF DES PAIEMENTS (RÉSERVÉ À L'ECOLE DES LANGUES)

DATE REGLEMENT	MONTANT	ESP/CHQ /VIR/CB	SESSION(S)	N°REGLEMENT
DATE DU JUSTIFICAT	IF DE DOMICILE :			









### FICHE PRE-INSCRIPTION

Doc n°061 MAJ 18/10/2025

#### PERSONNE MAJEURE ANNEE 2025-2026

1. INFORMATIONS CONCERNANT LE STAGIAIRE	
NOM : PRÉ	
DATE DE NAISSANCE :	
ADRESSE:	
CODE POSTAL : VILLE :	
TÉLÉPHONE : E-MAIL :	
SITUATION ACTUELLE :	
☐ Chef d'entreprise, précisez le secteur d'activité :	
☐ En recherche d'emploi, précisez le secteur d'activité :	

ÉVENTUEL(S) PROBLÈME(S) DE SANTÉ À SIGNALER : .....

#### 2. ÉVALUATION DE VOTRE NIVEAU (pour l'anglais, le néerlandais et l'espagnol)

Afin d'intégrer le groupe de niveau qui vous correspond, vous devez passer un test de positionnement.

Vous pouvez le faire de chez vous, sur le site :

☐ Homme/femme au foyer

☐ Retraité(e)

- de l'Ecole des Langues : https://ecoledeslangues-grandcalais.com/index.php/test/ pour l'anglais
- et Langues Vivantes : https://languesvivantes.com/fr/tests/ pour le néerlandais et l'espagnol

Si vous le souhaitez, vous pouvez également passer ce test directement dans les locaux de l'école des langues.

**Anglais** Néerlandais **Espagnol** A0/A1-**A1** П П П **A2 B1** П П П B2 **C1** C2 

Merci d'indiquer ci-contre, le(s) résultat(s) de votre (vos) test(s) ainsi vous connaîtrez votre niveau d'entrée pour intégrer le groupe de niveau qui vous convient

Les groupes de niveaux	Niveau d'entrée	Objectifs
Débutant	A0 / A1-	A1
Élémentaire	A1	A2 / B1
Intermédiaire	A2 / B1	B2
Avancé	B2 / C1	C2

#### 3. CHOIX DES HORAIRES

#### a. ANGLAIS

	Débutant	Élémentaire	Intermédiaire	Avancé
Mardi				□ 18h30 à 19h30
Mercredi				
Jeudi	□ 12h30 à 13h30		□ 12h30 à 13h30	
Vendredi		□ 12h30 à 13h30	□ 12h30 à 13h30*	
Samedi	□ 09h00 à 10h00	□ 10h00 à 11h00	□ 11h00 à 12h00	□ 12h00 à 13h00

#### b. <u>NÉERLANDAIS, MANDARIN, LANGUE DES SIGNES FRANÇAISE et ESPAGNOL</u>

		NÉERL	ANDAIS	
	Débutant	Élémentaire	Intermédiaire	Avancé
Samedi	□ 11h00 à 12h00	□ 09h00 à 10h00	□ 10h00 à 11h00	☐ Sur demande

	MANI	DARIN		LANGU	E DES SIGNES FRA	NÇAISE
	Débutant	Élémentaire		Débutant	Élémentaire	Intermédiaire
Samedi	□ 11h00 à 12h00	□ 14h00 à 15h00	Samedi	☐ 14h00 à 15h00	□ 9h00 à 10h00	□ 10h00 à 11h00

			ESPA	GNOL	
		Débutant	Élémentaire	Intermédiaire	Avancé
ı	Mardi	□ 12h15 à 13h15			
	Mercredi		□ 12h30 à 13h30	□ 17h00 à 18h00	☐ Sur demande

	AG	AGGLOMÉRATION*			HORS AGGLOMÉRATION *		
	Forfait à la séance	Forfait au trimestre	Forfait à l'année	Forfait à la séance	Forfait au trimestre	Forfait à l'année	
	ETUDIANT			S (- 25 ans)			
Séance de 1h00	8,00€	80,00€	220,00€	13,00 €	130,00€	370,00€	
	MAJEURS						
Séance de 1h00	10,00€	90,00€	250,00€	16,00€	140,00€	400,00€	

Merci d'indiquer le forfait** choisi	Merci	d'india	uer le	forfait**	choisi	:
--------------------------------------	-------	---------	--------	-----------	--------	---

1er trimestre : du 15 septembre au 20 décembre 2025
2ème trimestre : du 5 janvier 2026 au 11 avril 2026
3ème trimestre : du 27 avril au 4 juillet 2026
À l'année (soit les trois trimestres ci-dessus)

☐ À la séance

	•				
<b>TOTAL</b>	Λ	DV.	VED		-
IUIAL	А	FA			7

Pour toute souscription à un second forfait à l'année pour un même stagiaire, une réduction de 20% sera appliquée.

Les inscriptions au forfait trimestriel ou annuel peuvent être annulées durant les 3 premières séances. Dans ce cas (et seulement dans ce cas), le forfait trimestriel ou annuel sera remboursé intégralement et les séances suivies devront être réglées au tarif « à la séance ». Une fois les 3 séances passées, aucun remboursement ne pourra être exigé. Les jours chômés ne sont pas rattrapés. Les inscriptions au trimestre et/ou à l'année sont forfaitaires : l'association n'est pas engagée sur un nombre précis de séances à réaliser. Bien entendu, si l'association devait annuler plusieurs séances consécutives (minimum 2), du fait notamment de l'absence prolongée d'un formateur, et que ces séances ne peuvent pas être reportées, les séances concernées feront l'objet d'un avoir. Le client reconnait avoir pris connaissance de ces conditions d'inscription.

Un tarif C.E (-10%) peut être applicable sur les tarifs à l'année à condition qu'une convention de partenariat ait été signée entre l'entreprise et L'Ecole des Langues Grand Calais.

<sup>\*</sup>Ville de l'Agglomération Grand Calais Terres & Mers = Calais, Coulogne, Marck, Hemmes de Marck, Coquelles, Sangatte, Les Attaques, Escalles, Frethun, Nielles les Calais, Hames-Boucres, Peuplingues, Bonningues les Calais, Pihen les Guînes, Saint-Tricat.

<sup>\*\*</sup>Les forfaits proposés s'entendent hors vacances scolaires et jours fériés. Un programme différent sera proposé durant les vacances scolaires.

5. MO	DALITES DE REG	ELEMENT		
□ Espèces				
☐ Chèque à l	'ordre de : Ecole d	es Langues		
☐ Carte banc	aire (Lien de paien	nent en ligne)		
de la formati requis pour o séance faute, Les demande Les inscripti seulement da réglées au tai ne sont pas i nombre préci 2), du fait not	on par l'équipe pouvrir une session notamment, de pes d'annulation de pons au forfait triens ce cas), le forif « à la séance » rattrapés. Les inside de séances à retamment de l'abside viver de l'abside session de l'abside sess	pédagogique (vérification n) et après encaissement participants suffisants. Dan u client doivent impérativ mestriel ou annuel peuv orfait trimestriel ou annuel . Une fois les 3 séances p accriptions au trimestre et/ éaliser. Bien entendu, si l' ence prolongée d'un form	notamment du niveau, de du règlement. L'Ecole de ns ce cadre, les clients ser ement parvenir dans un dent être annulées durant el sera remboursé intégra assées, aucun rembourse ou à l'année sont forfaitai association devait annule nateur, et que ces séances	sera validée qu'après la vérification du choix es besoins et du nombre minimum d'inscrit s Langues se réserve le droit d'annuler une ont bien entendu intégralement remboursés. élai de 7 jours avant le début de la session. les 3 premières séances. Dans ce cas (et lement et les séances suivies devront être ment ne pourra être exigé. Les jours chômés res : l'association n'est pas engagée sur un r plusieurs séances consécutives (minimum ne peuvent pas être reportées, les séances le ces conditions d'inscription.
6. AU	TORISATIONS			
supports de co	ommunication déve	eloppés par et pour l'école d	des langues (plaquette, flyer	durant les sessions. Les images serviront aux , site internet, presse écrite, page Facebook). ine durée maximale de 5 ans.
		□ Oui		Non
Newsletter : j	accepte de recevo	oir la newsletter de L'Ecole d	des Langues concernant les	activités et événements proposés.
		□ Oui		Non
7. ENG	GAGEMENT			
Je déclare exa qui m'a été re	•	nents portés sur cette fiche	et reconnais avoir pris conn	aissance du Règlement Intérieur de la structure
Fait à		, Le	Signature du sta	giaire :
accompagné 3 mois (pour	e d'un justificatif	fiche dûment complétée de domicile de moins de l'agglomération GCTM),		
l'amélioration de dans un fichier strictement con correspondant à Vous pouvez, e demander leur	es services et enquê informatisé. En aucu fidentielles. Elles so aux prescriptions lég n vertu du Règlemel	tes de l'Ecole des Langues Gra in cas ces données ne seront o ont conservées pendant la du lales. Int européen sur la protection o suppression. Ces démarches o	and Calais. À cette fin les inforn cédées ou vendues à des tiers. rée des relations contractuelle les données personnelles avoir	écution et le suivi des sessions, le service client et nations recueillies sur ce formulaire sont enregistrées Toutes les informations de ce document demeurent es avec l'Ecole des Langues, augmentée de 5 ans raccès aux données vous concernant; vous pouvez t à l'adresse suivante : L'Ecole des Langues Grand
COMMENT CO	ONNAISSEZ-VOU	S L'ECOLE DES LANGUE	S ?	
□ Internet	□ Presse	☐ Bouche à oreille	☐ Réseaux sociaux	□ Autre



### REGLEMENT INTERIEUR SESSIONS PRIVEES

Doc n° 010 MAJ 17/06/2024

**Article 1**: Le présent règlement s'applique à toutes les sessions organisées par l'Ecole des Langues Grand Calais à destination des enfants ou adultes, dans un cadre personnel.

#### HYGIENE ET SECURITE

Article 2: La prévention des risques d'accidents et de maladies est impérative et exige de chacun le respect total de toutes les prescriptions applicables en matière d'hygiène et de sécurité. A cet effet, les consignes générales et particulières de sécurité en vigueur dans l'organisme, lorsqu'elles existent, doivent être strictement respectées sous peine de sanctions disciplinaires. Les parents s'engagent à garder l'enfant au domicile lorsque celui-ci est malade.

Les stagiaires s'engagent à prévenir l'Ecole des langues, le plus rapidement possible, de toute absence.

Article 3: Les consignes d'incendie et notamment des plans de localisation des extincteurs et des issues de secours sont affichés dans les locaux de l'Ecole des langues (aux entrées de chaque salle). Le stagiaire doit en prendre connaissance. En cas d'alerte, le stagiaire doit cesser toute activité de formation et suivre dans le calme les instructions du représentant habilité de l'association ou des services de secours. Tout stagiaire témoin d'un début d'incendie doit immédiatement appeler les secours en composant le 18 à partir d'un téléphone fixe ou le 112 à partir d'un téléphone portable et alerter un représentant de l'association.

#### DISCIPLINE GENERALE

Article 4: Il est formellement interdit aux stagiaires :

- o d'entrer dans l'établissement en état d'ivresse,
- d'introduire ou de consommer des boissons alcoolisées ou des substances illicites dans les locaux de l'Ecole des Langues,
- o d'introduire des boissons et/ou de la nourriture dans les salles dédiées à la formation,
- de quitter le stage sans motif,
- o d'emporter un objet sans autorisation écrite,
- o de perturber le stage d'une façon directe ou indirecte par un comportement, des paroles ... non autorisés
- de fumer dans l'établissement (y compris la cigarette électronique)

o ..

Les parents ne sont pas autorisés à assister aux séances. Il est impératif de venir déposer les enfants à l'accueil de l'Ecole des Langues (pour notamment signer les feuilles d'émargement) et de venir les rechercher au même endroit (pas devant la salle). Ainsi, l'équipe de l'Ecole des Langues peut vérifier que les enfants repartent avec les personnes autorisées.

En cas d'autorisation de repartir seul, une carte est remise à l'enfant qui devra la présenter systématiquement à la fin de chaque séance à l'accueil de l'Ecole des Langues. Les parents sont priés de venir rechercher leur enfant à la fin de chaque séance. A défaut, si aucune personne autorisée sur la fiche d'inscription n'est venue rechercher l'enfant et si l'Ecole des Langues doit fermer ses portes (rappel des horaires de fermeture : 12h30 et 18h30), l'enfant sera confié à la police municipale.

Article 5: Il est demandé à tout stagiaire d'avoir un comportement garantissant le respect des règles élémentaires de savoir vivre, de savoir être en collectivité et le bon déroulement des formations.

#### **SANCTIONS**

**Article 6 :** Tout agissement considéré comme fautif par l'organisme pourra, en fonction de sa nature et de sa gravité, faire l'objet de l'une ou l'autre des sanctions ci-après par ordre d'importance : avertissement oral – avertissement écrit - exclusion définitive.

Dans ce cadre, aucun remboursement ne pourra être exigé par le client.

#### **GARANTIES DISCIPLINAIRES**

**Article 7 :** Aucune sanction ne peut être infligée au stagiaire sans que celui-ci ne soit informé dans le même temps et par écrit des griefs retenus contre lui.

Lorsque l'organisme envisage de prendre une sanction, un rendez-vous sera pris avec le stagiaire ou son représentant légal.

#### **PUBLICITE DU REGLEMENT**

**Article 8 :** Deux exemplaires du présent règlement sont remis à chaque stagiaire, dont un exemplaire est à remettre à l'organisme dûment complété et signé.

Nom et Prénom du stagiaire :

Date:

Signature du stagiaire ou de son représentant légal :









#### 8. RÉCAPITULATIF DES PAIEMENTS (RÉSERVÉ À L'ECOLE DES LANGUES)

DATE REGLEMENT	MONTANT	ESP/CHQ /VIR/CB	SESSION(S)	N°REGLEMENT			
DATE DU JUSTIFICATIF DE DOMICILE :							









# FICHE DE PRÉ-INSCRIPTION Stages, ateliers et événements 2025-2026

Doc n°090 MAJ 21/05/2025

Cadre réservé à l'EDL

1. INFORMATIONS CONCERNANT LE CLIENT	/ RESPONSABLE LÉGAL	
	N° DE TÉLÉPHONE : //	
2. INFORMATIONS CONCERNANT LE / LES S	TAGIAIRE(S), si différent(s) du client	
NOM:PRÉI  DATE DE NAISSANCE:  ÉVENTUEL(S) PROBLÈME(S) DE SANTÉ À SIG		
NOM : PRÉDATE DE NAISSANCE : ÉVENTUEL(S) PROBLÈME(S) DE SANTÉ À SIG		
NOM : PRÉDATE DE NAISSANCE : ÉVENTUEL(S) PROBLÈME(S) DE SANTÉ À SIG		
3. PERSONNES AUTORISÉES À REPRENDRE	L'ENFANT ET À PRÉVENIR EN CAS D'UF	RGENCE (En plus de la personne désignée ci-dessus)
NOM/PRÉNOM	LIEN DE PARENTÉ	N° DE TÉLÉPHONE
4. AUTORISATION PARENTALE : SORTIE ET	DROIT À L'IMAGE	
Autorisation donnée à l'enfant pour repartir se	ul après les séances : 🗆 OUI 🗆 NON	
Newsletter: j'accepte de recevoir la newslett	er de L'Ecole des Langues concernant le	s activités et événements proposés.
1	□ OUI	□NON
<u>Droit à l'image</u> : merci de mentionner ci-dess et/ou la prise de vidéos durant les sessions :		
Les images serviront aux supports de communication autorisation est consentie à titre gracieuse, pour tout le		quette, flyer, site internet, presse écrite, page Facebook). Cet 5 ans.
Je déclare exacts les renseignements portés		Signature :
Fait à, le,		
Merci de nous retourner cette fiche dûment justificatif de domicile de moins de 3		

Toutes les informations de ce document demeurent strictement confidentielles. Elles ne seront utilisées que par le personnel de l'Ecole des langues dans le but éventuellement de répondre à des besoins en langues. A cette fin, les informations recueillies sur ce formulaire sont enregistrées dans un fichier informatisé. Elles sont conservées pendant 3 ans. Conformément à la loi « informatique et libertés », vous pouvez exercer votre droit d'accès aux données vous concernant et les faire rectifier en contactant l'Ecole des langues Grand Calais à contact@edl-grandcalais.com. Déclaration réalisée auprès de la CNIL n°2086761.

l'agglomération GCTM), et du règlement de la formule.

#### 4. VOTRE INSCRIPTION

	MI	NEURS	MAJEURS			
	Tarif agglomération*	Tarif hors agglomération*	Tarif agglomération*	Tarif hors agglomération*		
Atelier / Évènement	4,00 €	4,00 €	4,00 €	4,00€		
Stage – tarif à l'heure	6,00 €	12,00€	8,00€	16,00 €		
Stage – tarif préférentiel à la semaine (10 heures)			72,00€	144,00 €		

\*Villes de l'Agglomération Grand Calais Terres & Mers = Calais, Coulogne, Marck, Coquelles, Sangatte, Les Attaques, Escalles, Frethun, Nielles les Calais, Hames-Boucres, Saint-Tricat, Peuplingues, Pihen les Guines, Bonningues les Calais.

Cette fiche constitue un engagement pour le stagiaire. Cependant, l'inscription ne sera validée qu'après la vérification du choix de la formation par l'équipe pédagogique (vérification notamment du niveau, des besoins et du nombre minimum d'inscrit requis pour ouvrir une session) et après encaissement du règlement. L'Ecole des Langues se réserve le droit d'annuler une séance faute, notamment, de participants suffisants. Dans ce cadre, les clients seront bien entendu intégralement remboursés. Les demandes d'annulation doivent impérativement parvenir dans un délai de 7 jours avant le début de la session. Passé ce délai, aucun remboursement ne pourra être exigé.

Le client reconnait avoir reçu une copie de ces conditions.

N°	Désignation stage / atelier / événement	Prénom du stagiaire	Dates	Nombre d'heures (pour les stages)	Tarif	Total	Signature
1							
2							
3							
4							
5							
6							
7							
8							
9							
10							

	DATE	MONTANT	N° SESSION REGLEE(S)	N°JC, CHEQUE OU VIREMENT	DATE	MONTANT	N° SESSION REGLEE(S)	N°JC, CHEQUE OU VIREMENT
vés ngues								
7 6								
res ré le des								
Cadres rése à l'Ecole des L								
-त्य								









